

À : Sharmila Khare, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Agence du revenu du Canada

CC : Robert Delaney, directeur, Division de la politique, de la planification et de la législation, Agence du revenu du Canada
Naomi Sterling, directrice, Division du service à la clientèle et des relations avec les clients, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada
Jennifer Inshaw, gestionnaire, Relations externes et formation, Direction des organismes de bienfaisance, Agence du revenu du Canada

Le 31 mars 2025

OBJET : Généralisation du système de déclaration en ligne pour les organismes de bienfaisance

Madame la Directrice générale,

Nous vous écrivons pour vous présenter notre point de vue au sujet du projet de l'Agence du revenu du Canada visant à faire de la déclaration en ligne la norme pour les déclarations annuelles de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés (formulaire T3010).

Le secteur à but non lucratif et de bienfaisance est un pilier vital de l'économie et du tissu social du Canada. Sa contribution de 226 milliards \$ par an aux activités économiques représente 8,2 % du PIB national. Le secteur emploie également 2,7 millions de personnes — en surpassant des secteurs comme le commerce de détail, la construction et la fabrication. Il est aussi soutenu par 13 millions de bénévoles qui lui consacrent près de 1,2 milliard d'heures chaque année.

Étant donné son envergure et son impact, l'accès à des données à jour et fiables est essentiel. Les données recueillies par l'intermédiaire du formulaire T3010, Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance, renforcent la transparence, la confiance du public et appuient la prise de décisions éclairées par les gouvernements, les chercheurs.euse.s et les organismes de bienfaisance. La production en ligne des déclarations peut améliorer la qualité et la disponibilité en temps opportun de ces données.

Le secteur est néanmoins doté d'une capacité limitée et exerce ses activités au sein d'un environnement administratif complexe et souvent pesant. À la fin de l'année 2023, les organismes gérés entièrement par des bénévoles, sans personnel rémunéré, représentaient 55 % du secteur. En outre, le fossé numérique se répercute sur les organismes, surtout dans les communautés autochtones, d'immigrant.e.s, de personnes à faible revenu, de réfugié.e.s, et des régions rurales et éloignées. La recherche montre également que la main-d'œuvre à but non lucratif manque de ressources talentueuses en technologie. Selon 81 % des OBNL, les compétences numériques sont essentielles, mais ils ne sont que 14 % à déclarer avoir intégré en totalité les compétences numériques. Bien que les outils numériques permettent d'améliorer l'efficacité et la prestation de services, la capacité d'adoption de ces services est inégale au sein du secteur.

La production de la déclaration annuelle de renseignements (formulaire T3010) est une exigence réglementaire et l'enregistrement des organismes de bienfaisance qui omettent de la produire risque d'être révoqué. L'accès équitable à l'enregistrement des organismes de bienfaisance est crucial pour l'équité et la diversité du secteur caritatif dans son ensemble et

il est donc indispensable que les organismes qui subissent les répercussions négatives du fossé numérique puissent quand même remplir leurs obligations réglementaires et conserver leur enregistrement.

Ce contexte est important alors que l'Agence du revenu du Canada envisage la transition vers la généralisation du système de déclaration en ligne. Bien que cette modernisation soit en mesure d'alléger le fardeau et d'améliorer la qualité des données, elle doit être mise en œuvre de façon à tenir compte des réalités des organismes de bienfaisance. Une transition mal gérée risque de créer de nouveaux obstacles pour les organismes qui fonctionnent déjà avec des ressources limitées. Ce mémoire expose les observations et recommandations clés à l'appui d'une approche inclusive et efficace.

Nos observations

Le secteur caritatif est généralement en faveur de l'amélioration de ses services numériques. Les systèmes de service en ligne actuels de l'Agence du revenu du Canada ne répondent cependant pas toujours aux besoins des organismes de bienfaisance. Des organismes nous ont dit avoir tenté à plusieurs reprises d'utiliser les plateformes en ligne de l'ARC, mais y avoir finalement renoncé en raison de difficultés techniques persistantes et de problèmes de convivialité. Ces expériences mettent en évidence des lacunes qui doivent être comblées avant que la production en ligne ne devienne la méthode de production par défaut.

La sensibilisation constitue un autre défi majeur. De nombreux organismes de bienfaisance — surtout ceux qui exercent leur activité en dehors des réseaux établis ou dans les collectivités rurales et éloignées — ne sont pas toujours joints par l'intermédiaire des canaux de communication existants de l'ARC. Certains d'eux peuvent donc ignorer les changements proposés et manquer de temps pour s'y préparer.

Par ailleurs, le fossé numérique demeure un obstacle réel et persistant. Bien que de nombreux organismes de bienfaisance adoptent des outils numériques, d'autres continuent de faire face à des défis importants, y compris l'accès précaire à Internet et leur capacité interne limitée. Les petits organismes, les entités gérées par des bénévoles et ceux au service de populations privées d'équité sont touchés de manière disproportionnée.

Ce sont d'importants sujets de préoccupation, étant donné les graves conséquences de l'omission de la production de leurs déclarations pour les organismes de bienfaisance.

D'une manière plus générale, notre collaboration avec le secteur de la bienfaisance sur cette question met en évidence des problèmes, comme la littératie numérique limitée, les préoccupations concernant la cybersécurité et la difficulté à accéder en temps opportun au soutien à la clientèle quand des problèmes se posent. Dans leur ensemble, ces facteurs indiquent qu'une transition rapide ou rigide pourrait alourdir involontairement le fardeau administratif et réduire la conformité parmi les organismes touchés. Une approche progressive et bien soutenue sera essentielle.

Nos recommandations

Pour soutenir une transition en douceur et inclusive, nous recommandons au gouvernement du Canada de prendre les mesures suivantes :

- améliorer la convivialité et la fiabilité des systèmes de production en ligne des déclarations de l'ARC avant d'en faire les systèmes à utiliser par défaut pour produire les déclarations annuelles de renseignements (formulaire T3010);
- assurer la capacité suffisante du soutien à la clientèle pendant la transition, en reconnaissant que la demande d'aide augmentera;

- continuer d'offrir des options de production sur papier pour les organismes de bienfaisance confrontés à des problèmes légitimes d'accessibilité, comme le manque d'accès à une connexion fiable à Internet;
- adopter une approche éducative plutôt que punitive du respect de cette nouvelle exigence;
- laisser au moins deux années aux organismes de bienfaisance pour effectuer cette transition vers la production en ligne afin qu'ils disposent d'assez de temps pour s'adapter aux processus.

Le secteur de la bienfaisance s'engage à collaborer avec le gouvernement à la modernisation des processus administratifs et à l'amélioration de l'efficacité. La réussite de la transition vers la production en ligne dépendra néanmoins d'une consultation constructive, de la dotation adéquate en ressources et d'une approche souple tenant compte de la diversité du secteur. En travaillant en collaboration, nous pourrons nous assurer que les efforts de modernisation améliorent la transparence et l'efficacité, sans compromettre la capacité des organismes de bienfaisance de servir les communautés de l'ensemble du Canada.

Nous demeurons à votre disposition pour apporter tous les éclaircissements nécessaires concernant ce mémoire.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.



Jodene Baker
Vice-présidente, recherche, plaidoyer et relations externes
Imagine Canada